Le forfait hospitalier augmentera à partir du 1er janvier 2018

A partir du 1er janvier 2018, le gouvernement a décidé d'augmenter le forfait hospitalier le faisant ainsi passer de 18 à 20 euros. Face à cette décision, la Fédération Française des Diabétiques s'associe à la prise position de France Assos Santé : « Augmentation du forfait hospitalier : une punition pour les malades ».

Pour rappel, le forfait hospitalier représente selon l'Assurance maladie *« la participation financière du patient aux frais d'hébergement et d'entretien entraînés par son hospitalisation. Il est dû pour chaque journée d'hospitalisation, y compris le jour de sortie. »*